

à Rivière-Dauphin, sur le lac Winnipeg, et trois frayères de doré, une sur le lac Winnipegosis et deux sur le lac Manitoba, ont été exploitées par le Ministère. De ces quatre frayères, 53,400,000 alevins de corégone et 197,496,000 alevins de doré ont été répandus dans les eaux de pêche commerciale de la province. En outre, 17 lacs consacrés à la pêche sportive ont reçu leurs parts respectives de 8,110,000 alevins de doré.

La frayère de truite de Whiteshell à l'extrémité nord du lac West Hawk, dans le parc provincial Whiteshell, est exploitée pour la propagation de la truite des lacs, de la truite arc-en-ciel, de la truite brune et de la truite mouchetée. Au cours de la saison de 1943, aucune ponte de truite arc-en-ciel n'a pu être obtenue, mais des alevins de trois espèces de truite furent distribués dans 10 lacs jugés propices à la truite, comme suit: truite des lacs, 83,357; truite brune, 45,063; truite mouchetée, 44,678.

La culture de la truite au Manitoba est d'origine récente et il est encore trop tôt pour en obtenir des résultats; mais plusieurs rapports encourageants ont été reçus sur les résultats de la distribution antérieure d'alevins de doré.

En plus des travaux piscicoles, le Ministère s'efforce de soumettre la pêche commerciale à un meilleur contrôle afin de limiter par une législation le nombre de pêcheurs exploitant un même lac et de réduire leur production respective à un nombre de livres déterminé. De cette façon, on espère assurer l'échappement d'un nombre suffisant de poissons reproducteurs pour la propagation de l'espèce. Jusqu'à présent, ce contrôle a été nécessairement restreint par le manque de personnel, mais trois opérations de pêche sont contrôlées à l'heure actuelle: la pêche du corégone d'été dans le lac Winnipeg, du doré d'été dans le lac Winnipeg et du doré d'automne dans le lac Winnipegosis.

Au début, ce contrôle fut mal accueilli des pêcheurs. Toutefois, le système fut appliqué durant six saisons sur le lac Winnipeg et les avantages qu'il offre au producteur primaire sont maintenant évidents. Le pêcheur constate enfin que, la concurrence étant éliminée, il peut s'adonner à la pêche plus assidûment avec moins de filets et que la surproduction est évitée. Il épargne ainsi sur l'outillage, alimente le marché de quantités de poisson vite absorbées et réalise un meilleur gain avec sa prise qu'à toute autre époque dans l'histoire de l'industrie. Inutile de dire que les pêcheurs eux-mêmes sont maintenant de fervents adeptes du contrôle de la pêche commerciale au Manitoba.

*Saskatchewan.*—L'application de la loi et des règlements des pêcheries est du ressort du Ministère des Ressources naturelles, sous la juridiction immédiate du Directeur des pêcheries. La pêche sportive de variétés telles que la truite, le brochet, la perche, le doré et l'œil-d'or nécessite annuellement l'émission d'environ 6,000 licences de pêche à la ligne aux résidants et 1,500 aux non-résidants. L'achigan a aussi été introduit.

La pêche commerciale au filet rapporte aux pêcheurs plus de \$1,000,000 par année. Le Ministère leur vient en aide par l'exploitation de stations de cueillette des œufs et d'une frayère, d'où les alevins sont distribués. Au printemps de 1943, plus de 16,500,000 alevins de corégone ont été déposés dans 20 lacs et 43,750,000 alevins de doré dans 59 eaux diverses. Près de 5,000 perches furent transplantées des lacs plus poissonneux aux rivières et lacs où leur introduction était désirable.

En plus des licences ordinaires de pêche commerciale au filet, des licences spéciales sont accordées pour usage domestique (506), aux éleveurs d'animaux à fourrure (28) et aux Indiens (1,313). La prise faite grâce à ces licences spéciales est estimée à plus de \$175,000.